

La permissivité, une évolution contrastée

Paul DICKES



Programme European Values Study

L'European Values Study (EVS) est une enquête réalisée au Luxembourg en 2008 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente composé de 1610 individus âgés de 18 ans ou plus.

Au niveau national, cette enquête fait partie du projet de recherche VALCOS (Valeurs et Cohésion sociale), cofinancé par le FNR dans le cadre du programme VIVRE. Au niveau international, elle est partie intégrante d'une enquête réalisée dans 45 pays européens qui a pour objectif d'identifier et d'expliquer en Europe les dynamiques de changements de valeurs, et d'explorer les valeurs morales et sociales qui sous-tendent les institutions sociales et politiques européennes (www.europeanvaluesstudy.eu).

Plus d'infos : <http://valcos.ceps.lu>.



INTRODUCTION

Dans le cadre de deux enquêtes menées sur les valeurs en 1999 et 2008 (cf. Encadré 2), les personnes interrogées ont été amenées à fournir leur jugement moral à propos de dix-huit actions. Les questions que nous posons dans cet article sont les suivantes :

Les résidents sont-ils devenus plus ou moins permissifs en 2008 qu'en 1999 en évaluant des conduites et situations morales ? Et, le cas échéant, quels changements observe-t-on au cours de cette période ?

Dans cet article, nous utiliserons indistinctement les termes de « jugement moral », « tolérance » et « permissivité morale ». Le terme de jugement moral est général et désigne aussi bien un jugement favorable que défavorable envers l'acte que le sujet évalue. Les termes de tolérance et permissivité font référence à la polarité justificatrice des jugements.

Le jugement moral est appréhendé dans l'enquête EVS par la question figurant dans l'Encadré 1.

Le jugement moral actualise une prise de position affectivo-cognitive. Il s'agit d'un concept susceptible de signifier la **tolérance morale** ou la **permissivité morale**, si les scores attribués aux questions posées sont élevés et s'approchent de 10 sur l'échelle de réponse. Plus les scores attribués aux réponses sont élevés, plus on peut supposer que la permissivité ou la tolérance morale des sujets est grande.

Dans un premier temps, nous allons montrer les différences qui existent entre les dix-huit questions relevant d'une évaluation morale. Ensuite, nous verrons les différences qui existent entre les réponses des personnes interrogées en 1999 et 2008¹.

ENCADRÉ 1 : Manière de poser les questions de jugement moral

Pour chacune des actions que je vais vous citer, voulez-vous me dire en vous plaçant sur cette échelle si vous pensez que cela peut toujours se justifier, jamais, ou que c'est entre les deux ?

jamais justifié 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 toujours justifié

La personne interrogée est invitée à choisir une seule réponse entre 1 et 10 suivant la proximité de son jugement par rapport aux deux extrémités de l'échelle.

¹ On trouvera l'analyse des jugements moraux de l'enquête luxembourgeoise de 1999 chez Michel Legrand (2002), et celle des données européennes de l'enquête EVS de 1999 chez Hagedaars, Halman, & Moors (2003).

I. ITEMS D'ÉVALUATION MORALE

Les dix-huit items² moraux (données des vagues 1999 et 2008 réunies) ne se combinent pas au hasard. Au contraire, les résultats de nos analyses³ indiquent clairement que ces items se regroupent en trois types distincts selon l'objet sur lequel porte l'évaluation.

- Si l'évaluation porte sur des *conduites*, les personnes interrogées sont sollicitées à juger les conduites de la vie de tous les jours. L'acte est nommé et décrit avec des circonstances ou dans un contexte. Le comportement est rapporté à une personne précise et, en cas de non permissivité, il peut être objet de délations ou de plaintes. Il relève de la sphère correctionnelle ou pénale.
- Lorsque l'évaluation porte sur des *questions morales* « classiques », la situation présentée au sujet est exprimée sous forme substantive et son contenu touche à des questions problématisées par et dans la société. La question est abstraite et « décontextualisée ».

La permissivité envers de telles questions est idéologique et correspond à des positions qui peuvent être débattues démocratiquement entre partis politiques et divers groupements de la société civile. Souvent, on retrouve ces questions dans les listes de programmes électoraux. Les questions morales relèvent de la sphère publique, voire politique, même si des applications ont, indéniablement, une portée individuelle.

- L'évaluation peut aussi porter sur des *questions morales* « nouvelles » ou « récentes ». L'objet n'est pas la conduite et se réfère donc à une situation concernant la société. Mais, au lieu d'utiliser une notion abstraite, comme c'est le cas pour la question morale classique où les circonstances sont implicites, la situation est ici contextualisée pour que l'énoncé ait des chances d'être compris de la même façon par tous les interviewés. Il s'agit, dans notre cas, de problèmes sociaux prospectifs.

ENCADRÉ 2 :

L'évaluation porte sur des conduites individuelles

- emprunter une voiture qui ne vous appartient pas
- prendre de la drogue
- avoir une aventure quand on est marié
- accepter un pot de vin
- ne pas payer son billet de train ou d'autobus
- demander des indemnités excessives
- tricher dans sa déclaration fiscale
- mentir pour défendre son intérêt personnel
- payer en liquide pour éviter les impôts
- avoir des relations sexuelles avec des personnes de rencontre

L'évaluation porte sur des questions morales classiques concernant la société

- homosexualité
- avortement
- divorce
- euthanasie
- suicide
- prostitution

L'évaluation porte sur des questions morales nouvelles concernant la société

- expérimentation scientifique sur les embryons humains
- manipulation génétique des aliments

² On utilise ici indistinctement les termes « items » ou « questions ».

³ Il s'agit de l'analyse factorielle.

II. PERMISSIVITÉ ET ÉVALUATION MORALE

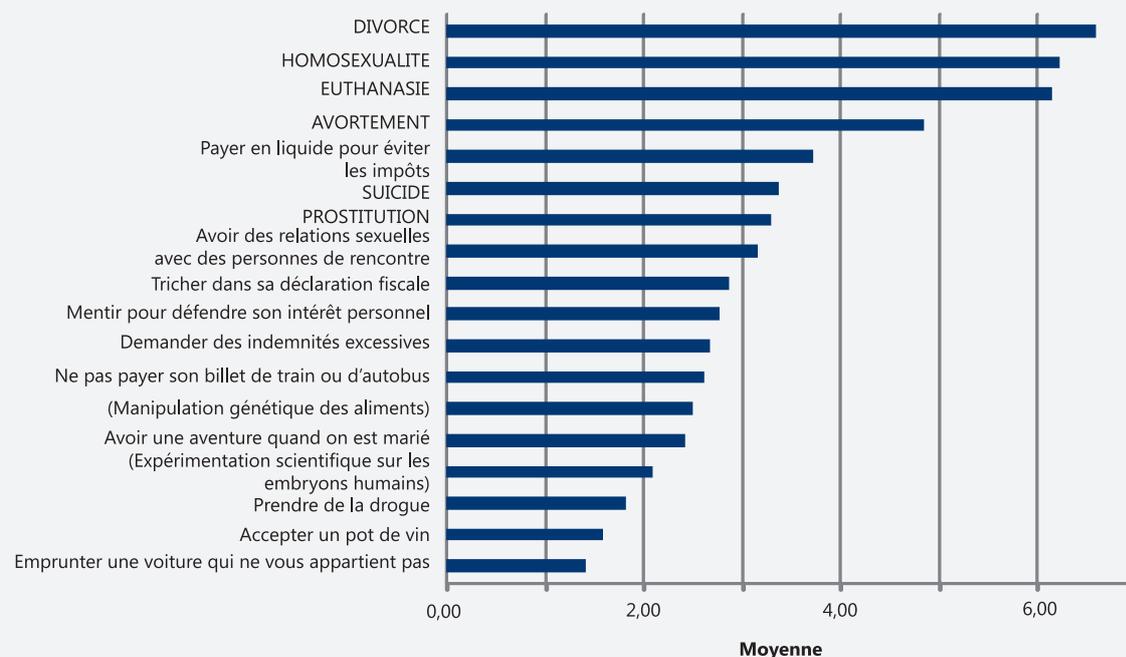
Les dix-huit items sont évalués de différentes façons par les personnes interviewées, certains l'étant d'une façon plus permissive que d'autres.

Le Graphique 1 présente un classement par rang des moyennes des **évaluations morales**⁴ des dix-huit items : des plus permissives (en haut du tableau) aux plus restrictives (en bas du tableau). La tendance révélée par ces résultats pourrait constituer une réelle surprise : les résidents (aussi bien en 1999 qu'en 2008) acceptent ou justifient mieux le divorce et l'homosexualité alors qu'ils ne tolèrent guère, ou à peine, des conduites comme « accepter un pot de vin » ou « emprunter une voiture qui ne vous appartient pas ».

Le Graphique 1 nous fournit aussi d'autres renseignements. Nous avons mis en majuscules les items appartenant au groupe des *questions morales classiques* et, entre parenthèses, les items appartenant au groupe de *questions morales nouvelles*. Les items appartenant au groupe des *conduites*, n'ont pas été caractérisés d'une façon particulière dans le Graphique 1.

La différence (statistiquement assurée) entre l'évaluation des questions morales classiques et les autres items d'évaluation (évaluation de questions morales nouvelles et les conduites morales) est étonnante. La moyenne des évaluations des questions morales classiques est égale à 5,01 alors que celle des autres questions est de 2,54. Ce qui veut dire que des questions morales pouvant avoir, pour la personne interrogée ou autrui, un impact sur toute l'existence, comme le divorce, l'homosexualité, et l'euthanasie sont évaluées⁵ plus favorablement que des conduites, qui ne touchent souvent l'individu que d'une façon occasionnelle comme : « emprunter une voiture » ou « tricher dans sa déclaration fiscale ». Legrand (2002) suggère que les jugements de tolérance envers les conduites pourraient dépendre de la perception qu'ont les personnes interrogées, soit directement ou par l'intermédiaire des journaux, ou autres moyens de communication, du caractère dangereux de ces actes dans la vie de tous les jours.

GRAPHIQUE 1. Permissivité et items d'évaluation morale



Sources : EVS Luxembourg, 1999, SESOPI et 2008, CEPS/INSTEAD.

⁴ Ces évaluations utilisent une échelle de 1 à 10 : Valeur « 1 » : jamais justifié → 10 : toujours justifié.

⁵ Ou, en d'autres termes, sont plus justifiables ou défendables selon le jugement des personnes interrogées.

III. CHANGEMENTS DE PERMISSIVITÉ ENTRE 1999 ET 2008

Le Graphique 2 donne une vue d'ensemble des changements survenus dans la société luxembourgeoise en ce qui concerne les trois types de permissivité. Pour chacun de ces types, nous avons créé trois scores (en additionnant les items appartenant au même type), standardisé ceux-ci pour les rendre comparables (en créant des échelles réduites centrées – scores z) et examiné si les moyennes de ces scores z changent d'une enquête à l'autre.

Le Graphique 2 permet de voir qu'en général la permissivité relative aux conduites (individuelles) morales a **diminué** de 1999 à 2008 ; par contre, la permissivité à propos de questions morales récentes a **augmenté** d'une façon notable. La permissivité envers les questions morale classiques n'a que très peu changé. Elle est légèrement plus élevée en 2008 qu'en 1999 ; mais les différences observées ici ne sont pas significatives sur le plan statistique.

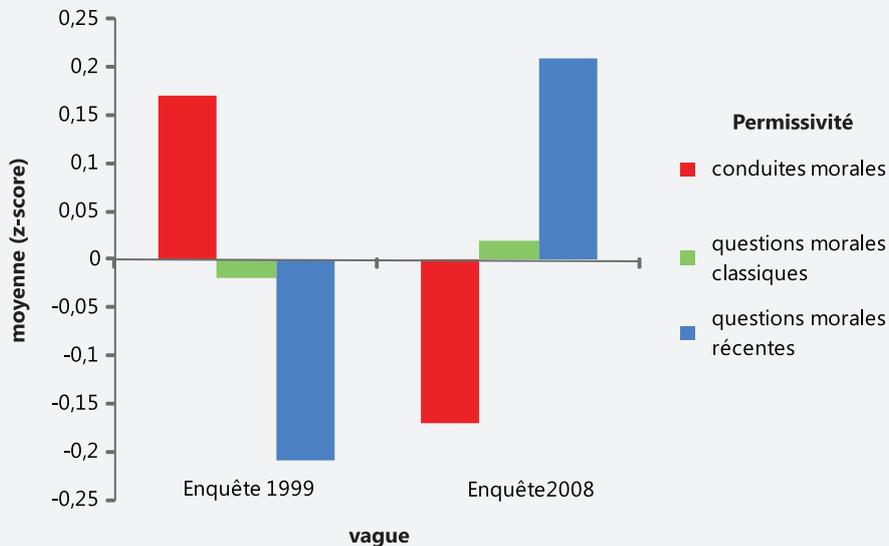
Enfin, l'évaluation globale peut être affinée si l'on tient compte des différents items du jugement moral. Dans le Graphique 3, on voit les différences entre les moyennes de 1999 et 2008.

- Pour quatre items, les différences entre 1999 et 2008 sont insignifiantes. Il s'agit, d'une part, de **comportements** : demander des indemnités excessives, avoir des relations avec des personnes de rencontre et ne pas payer son billet de train ou d'autobus et, d'autre part, la **question morale classique** qu'est la prostitution.
- Nous constatons, en revanche, que les questions morales classiques, comme l'euthanasie, le divorce et l'homosexualité, sont mieux tolérées en 2008 qu'en 1999. Sans doute, de tels changements sont-ils le reflet du changement de mentalité de la société luxembourgeoise qui a conduit à de nouvelles dispositions législatives sur ces questions durant les dix dernières années telles que : l'euthanasie, le divorce et l'homosexualité.
- Notons encore que les questions morales récentes, comme la manipulation génétique des aliments et l'expérimentation scientifique sur des embryons humains, sont actuellement

mieux évaluées qu'en 1999. Là aussi, un changement de mentalité est observable, témoignant d'une diminution de l'esprit de précaution face à ces questions sensibles, voire une banalisation du débat à leur propos.

- Enfin, la plupart des conduites (individuelles) morales (mais aussi l'avortement et le suicide) sont beaucoup moins bien tolérées en 2008 qu'en 1999. Pour de tels actes, la population est clairement moins permissive de sorte qu'on pourrait se demander s'il ne s'agit pas là de symptômes reflétant une évolution qui tend vers une société plus restrictive et coercitive, avec toutes les mesures privatives de liberté qu'une telle évolution requiert. De ce point de vue, il serait utile de comparer l'évolution observée au Luxembourg à celle d'autres pays (ce point fera l'objet d'une publication ultérieure).

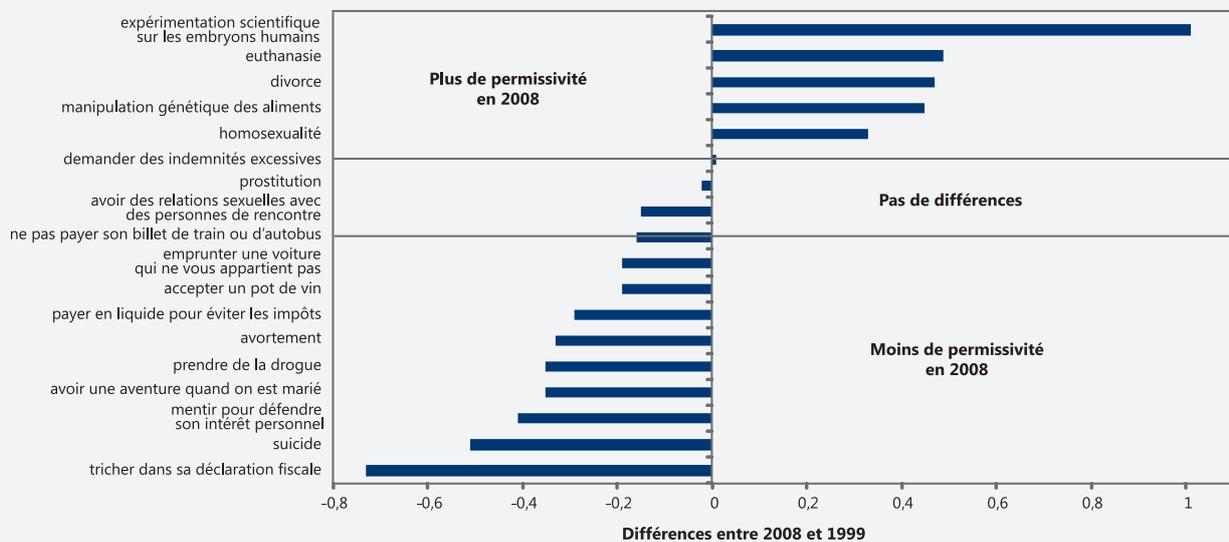
GRAPHIQUE 2. Moyennes des scores (z) de permissivité morale pour les trois types d'items de jugement moral (N=2354)



Observations pondérées par Weight equal sample size corrected for youngs in wave 1 N=1177

Sources : EVS Luxembourg, 1999, SESOPI et 2008, CEPS/INSTEAD.

GRAPHIQUE 3. Différences entre les items de jugement moral et vague d'enquête



Sources : EVS Luxembourg, 1999, SESOPI et 2008, CEPS/INSTEAD.

Note : Demander des indemnités excessives et ne pas payer son billet de train font partie des items où il n'y a pas de différences statistiques significatives entre les deux périodes d'enquête.

CONCLUSION

Nous constatons que les changements de permissivité, analysés en comparant les réponses des personnes interviewées en 1999 et 2008, dépendent de la nature des questions posées. Cette permissivité a nettement diminué pour l'évaluation des conduites morales. Une plus grande intolérance est observée pour des comportements comme : « tricher dans sa déclaration fiscale », « mentir pour défendre son intérêt personnel » ou « avoir une aventure quand on est marié ». Par contre, la permissivité a augmenté pour des questions morales récentes comme l'expérimentation sur les embryons humains et la manipulation génétique des animaux. Pour les jugements moraux concernant les questions morales classiques, on observe aujourd'hui une plus grande tolérance pour l'euthanasie, le divorce et l'homosexualité alors que l'avortement et le suicide sont moins bien acceptés en 2008 qu'en 1999. Sans doute peut-on attribuer cette plus grande tolérance envers de telles questions morales au fait que celles-ci ont déjà fait l'objet de nombreux débats publics.

RÉFÉRENCES

Hagenaars, J., Halman, L., & Moors, G. (2003). *Exploring Europe's basic values map*. In J. Hagenaars, & L. Halman (Eds). *The cultural diversity of European unity*, 25-58. Leiden & Boston: Brill.

Legrand, M. (2002). Qu'est ce qui fait vivre les habitants du Grand-Duché ? [bonheur, valeurs et normes]. In Michel Legrand (Ed.) *Les valeurs au Luxembourg. Portrait d'une société au tournant du 3^e millénaire*, 31-135. Luxembourg : Editions Saint Paul.

CAHIERS DU CEPS/INSTEAD PARUS EN 2010

■	N° 17	GEODE	L'évolution de la vitesse de déplacement domicile-travail au Luxembourg de 1960 à nos jours David EPSTEIN
■	N° 16	Population & Emploi	Pays multiculturel, pays multilingue ? Un modèle pragmatique pour l'analyse des relations langagières au Luxembourg Paul DICKES, Guayarina BERZOSA
■	N° 15	Population & Emploi	La pression morale du travail s'accroît au Luxembourg Charles FLEURY
■	N° 14	Population & Emploi	La famille : une valeur sûre Charles FLEURY
■	N° 13	Entreprises	Profil de l'entreprise, stratégie d'innovation et conditions de marché Vincent DAUTEL
■	N° 12	Population & Emploi	Les valeurs au Luxembourg : Premiers résultats du programme European Values Study. Enquête 2008 sur les valeurs Pierre HAUSMAN, Paul ZAHLEN
■	N° 11	GEODE	Les transports en commun au Luxembourg en 2006-2007. Caractérisation du réseau et de l'offre publique de transports en commun Sylvain KLEIN
■	N° 10	Entreprises	Panorama 2009 de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication par les entreprises selon leur secteur d'activités Ludivine MARTIN
■	N° 09	Population & Emploi	Le soutien financier intergénérationnel apporté par la génération pivot Charles FLEURY
■	N° 08	ERDI - Afrilux	Mobilisation associative et politique des citoyens maliens : les disparités socioéconomiques et régionales Mathias KUEPIE, Arouna SOUGANE
■	N° 07	Population & Emploi	Le Luxembourg face au vieillissement de sa population active : des politiques publiques aux politiques d'entreprises Kristell LEDUC
■	N° 06	REPREM	La place du Luxembourg dans les portraits statistiques des systèmes de relations professionnelles Frédéric REY
■	N° 05	Population & Emploi	De plus en plus de femmes sans enfant Lucile BODSON
■	N° 04	Population & Emploi	Les objectifs de Lisbonne en matière d'emploi : où en est le Luxembourg ? Antoine HAAG
■	N° 03	Population & Emploi	La biactivité frontalière Laetitia HAURET, Mireille ZANARDELLI
■	N° 02	Population & Emploi	Recruter ou fidéliser : comment réduire le turn-over des entreprises ? Les pratiques de mode de gestion du personnel en question Kristell LEDUC
■	N° 01	Population & Emploi	Le divorce au Luxembourg en droit et en chiffres Lucile BODSON, Jordane SEGURA



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien
gérées et d'autres sources contrôlées,
www.fsc.org Cert.no. EU-COC-051203
© 1996 Forest Stewardship Council

ISSN: 2077-3048

CEPS
I N S T E A D

B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél.: +352 58.58.55-801
www.ceps.lu